

# COMMUNE DE MÛRS-ÉRIGNÉ

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

### COMPTE-RENDU

#### 29ème séance

date de convocation : 17 février 2025  
membres en exercice : 10  
membres présents : 7  
pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Mûrs-Erigné se sont réunis à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : M. FOYER ; Mme GASNIER ; Mme CAILLEUX ; M. SANTOT ; Mme BERGER ; M. ROUESNE ; Mme TOUCHET ;

**Excusés** : Mme GABRIEL

**Pouvoirs** : Néant

**Absents** : M. COURJARET ; M. BINET

**Démission** : Mme BOMPAS, en cours de remplacement

**Agent présent** : Julien GBAORIAU, responsable du CCAS

#### 1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Les membres du Conseil d'administration valident le procès-verbal de la séance du jeudi 18 décembre 2024.

#### VOTE

<i>En exercice</i> : 10	<b>POUR</b> : 7
<i>Présents</i> : 7	<b>CONTRE</b> : 0
<i>Pouvoirs</i> : 0	<b>ABSTENTION</b> : 0
<i>Pris part au vote</i> : 7	<b>TOTAL</b> : 7

#### 2 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions de la Loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), modifiant notamment l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport est communiqué en annexe afin que puisse se tenir le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025. Pour rappel le vote du budget primitif 2025 est programmé pour le lundi 31 mars 2025.

**Monsieur FOYER présente le contenu du rapport d'orientations budgétaires. Il évoque notamment l'instabilité politique nationale et géopolitique à l'échelle internationale. Il considère que les différentes coupes budgétaires à tous les niveaux (Etat, régions, départements) sont autant d'attaques contre les solidarités et il cite notamment l'aide sociale à l'enfance, les missions locales, le planning familial. Il insiste sur le phénomène de non-recours aux droits, particulièrement concernant les minimas sociaux. Enfin, il informe sur la situation financière de la collectivité avant de proposer des orientations budgétaires pour le CCAS.**

**Madame CAILLEUX réagit à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire : elle demande à quelle part de la population communale correspondent ces chiffres dans le but de savoir si cette évolution suit la croissance démographique de la commune. Elle informe d'une réflexion en cours avec le restaurant scolaire pour la mise en place d'une distribution des repas non servis à la cantine. Au sujet des aides financières, elle témoigne d'une évolution inquiétante des profils de demandeurs dont les dossiers sont étudiés en commission permanente. Les situations présentées étant de plus en plus liées à d'importantes dettes d'énergie ou d'eau, elle insiste sur la nécessaire prévention en direction des consommateurs qui pourrait permettre de réduire le risque de surendettement.**

**Madame TOUCHET demande ce qui est envisagé pour faire face à l'augmentation importante des demandes d'aides financières au regard des limites budgétaires annoncées.**

**Monsieur FOYER indique que si cette évolution se poursuit au cours de l'année, le CCAS ne sera pas en mesure de répondre à toutes les demandes. Dans une telle situation, la révision des critères d'attribution des aides facultatives pourrait constituer un levier d'action.**

**Madame GASNIER ajoute qu'il faudra en effet faire des choix, par exemple en réduisant les montants attribués de façon à aider davantage de personnes ou encore en ne priorisant pas les foyers qui auraient déjà été soutenus par le passé. Elle indique qu'une réflexion plus large est nécessaire au sujet des modalités d'accompagnement, notamment de l'aide alimentaire, afin de garantir un maximum d'autonomie aux bénéficiaires.**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2312-1 ;

Vu loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2025, annexé à la délibération ;

- Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré :
  - prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) du CCAS de Mûrs-Erigné pour l'exercice 2025

- approuvent les orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientations budgétaires
- autorisent Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

### **VOTE**

<i>En exercice</i> : 10	<b>POUR</b> : 7
<i>Présents</i> : 7	<b>CONTRE</b> : 0
<i>Pouvoirs</i> : 0	<b>ABSTENTION</b> : 0
<i>Pris part au vote</i> : 7	<b>TOTAL</b> : 7

### **3 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Par délibération du 16 novembre 2023, le conseil d'administration a délégué à une commission permanente l'instruction des demandes d'aides financières sous forme de secours, des demandes d'allongement de la durée d'inscription à l'aide alimentaire au-delà d'un an, de la validation des bons alimentaires d'urgence délivrés par le CCAS, ainsi que des demandes dérogeant aux critères d'attribution des aides facultatives

Depuis le dernier Conseil d'Administration, la commission permanente du CA a pris les décisions suivantes :

N°	Date	Décision	Montant maximum
0001_2025	15/01/2025	Validation 8 chèques de services	64 €
0002_2025	15/01/2025	Attribution aide financière – facture énergie	100 €
0003_2025	15/01/2025	Attribution aide financière – Loyer impayé	500 €
0004_2025	15/01/2025	Attribution aide financière – Facture garage	300 €
0005_2025	18/02/2025	Validation 16 chèques de services	128 €
0006_2025	18/02/2025	Attribution aide financière – facture énergie	400 €
0007_2025	18/02/2025	Attribution aide financière – facture énergie	400 €
0008_2025	18/02/2025	Attribution aide financière – facture énergie	400 €
0009_2025	18/02/2025	Attribution aide financière – facture réparation voiture	150 €
0010_2025	18/02/2025	Attribution aide financière – facture réparation voiture	150 €
0011_2025	18/02/2025	Attribution aide financière – loyer impayé	500 €
0012_2025	18/02/2025	Autorisation prolongement aide alimentaire – 3 mois	---

### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Retour sur le projet *Aide en nous* et le temps fort *Eclats d'émotions***

Un temps collectif de bilan du projet est programmé en avril et permettra également d'évoquer des perspectives pour l'année en cours. Le temps fort du 25 janvier dernier a réuni une trentaine de participants autour des créations des aidants et de témoignages poignants. Les participantes aux ateliers souhaitent poursuivre leurs rencontres et un autre temps fort est en cours de réflexion pour l'année 2025.

- **Rapport d'activité 2024**

Le rapport d'activité du CCAS pour l'année 2024 sera présenter lors du CA du 31 mars 2025.

- **Actions collectives aide alimentaire**

Un cycle d'actions collectives à destination des bénéficiaires de l'aide alimentaire va se tenir en 2025, en partenariat avec la Banque alimentaire et *Solidarifood* (5 ateliers cuisine) ainsi qu'avec *l'Atelier Ricochet* (2 ateliers de fabrication de produits ménagers zéro déchet – petit budget).

Ce cycle d'animation se clôturera par un temps fort le 18 décembre prochain, qui réunira bénévoles, agents, élus et bénéficiaires autour d'un apéritif déjeunatoire réalisé lors du dernier atelier cuisine.

- **Collecte alimentaire**

Une collecte de denrées alimentaires sera organisée par le CCAS auprès de la clientèle d'Hyper U Mûrs-Erigné vendredi 27 juin prochain.

- **Actualité de la Résidence La Buisaie**

Céline TOUCHET informe que la plateforme de répit pour les proches aidants de personnes âgées est en cours de structuration et fera notamment l'objet de recrutements de professionnels pour soutenir les aidants (psychologue, CESF, assistant de soins en gérontologie).

Patrice ROUESNE rappelle le projet « tables d'hôtes » qui consiste à accueillir des habitants à la Buisaie pour déjeuner et partager un temps convivial. Il invite les membres du CA à venir déjeuner dans l'année avec les résidents.

Enfin, un cycle d'ateliers va être proposé par l'intermédiaire de la plateforme et sera également ouvert aux habitants.

## **5 – CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Jeudi 27 février 2025
- Lundi 31 mars 2025
- Jeudi 24 avril 2025
- Lundi 19 mai 2025
- Jeudi 19 juin 2025
- Lundi 15 septembre 2025
- Jeudi 16 octobre 2025
- Lundi 17 novembre 2025
- Jeudi 18 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30  
Fait et délibéré en séance, les mois, jour et an ci-dessus.